

# VIDE-GRENIERS 11 septembre 2022

## REGLEMENT

- Article I** Le vide -greniers est réservé **EXCLUSIVEMENT** aux particuliers.
- Article II** Les emplacements sont numérotés et délimités sur le parking de l'école rue de l'église.
- Article III** Les exposants pourront s'installer de **7 à 8 heures**. Aucune voiture ne devra rester en stationnement sur les places réservées aux exposants. **Après 8 heures**.
- Article IV** La participation aux frais d'organisation (Affiches, Publicité, Routage) est fixée à **4 Euros** le mètre avec un minimum de **2 mètres**.
- Article V** **Les INSCRIPTIONS** sont réservées aux habitants de SAINT-HILARION jusqu'au **15 août**. A partir du **16 août**, et, dans la mesure des places restantes, elles seront ouvertes aux habitants des villages voisins.
- Article VI** Suivant la dernière réglementation datant de Janvier 2009, les participants à un vide grenier doivent remplir et signer une attestation sur l'honneur déclarant :
- ne pas être commerçant (e)
  - de ne vendre que des objets personnels et usagés
  - de ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R 321-9 du code pénal)
  - En conséquence l'inscription sera définitive **après réception de l'attestation dûment remplie et d'un chèque, à l'ordre de l'ACL Saint Hilarion** d'un montant suivant le nombre de mètres choisis
- Article VII** La participation au **VIDE GRENIER de SAINT-HILARION** du **11 septembre 2022** implique l'acceptation entière du règlement.

Adresser votre règlement l'ACL Saint-Hilarion  
27 route de Rambouillet  
78125 Saint-Hilarion

### ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

#### Personne physique

Je soussigné (e),

Nom.....Prénom.....

Né(e) le .....à Département :.....Ville : .....

Adresse : .....

CP.....Ville.....

Tél.....Email.....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... Par .....

N° immatriculation de mon véhicule .....

#### **Déclare sur l'honneur :**

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature à cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal).

Fait à .....le.....

**Signature**

Ci-joint règlement de .....€ pour l'emplacement pour une longueur de ..... mètres

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.